

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS  
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet  
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 35 Quorum : 18

Présents : 26

Ayant donné un Pouvoir : 02

Absents : 07

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 28

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 28

Pour : 28

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages  
exprimés : 15**

**Secrétaire de séance :**

Georges CAGNIN

**Date de la convocation :**

25/01/2023

**26 présents :** **Avressieux :** REGALLET Paul, WALLE Olivier.  
**Belmont-Tramonet :** BOURBON Marie-Christine, VERQUET  
Nicolas. **Champagneux :** SAUNIER Elise, CAGNIN Georges.  
**Domessin :** HERRAULT Françoise, LESAGE Claude, PICHE  
Barthélémy. **La Bridoire :** JOURDAN Véronique, BERTHIER  
Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin :** FERRARI  
Myriam, YACONO Céline, LECOCQ Pascal, PEYSSONNERIE  
Daniel. **Saint Béron :** VERRIER Muriel. **Saint-Genix-les-  
Villages :** COUDURIER Françoise, LABBAY Catherine,  
MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, DREVET-  
SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel.  
**Sainte-Marie-d'Alvey :** PERSON Philippe. **Verel-de-Montbel :**  
CEVOZ-MAMI Christian.

**02 Pouvoirs :** ANDRE Valérie à LESAGE Claude. CORMIER  
Philippe à REVEL Daniel.

**07 Absents :** MADELON Caroline, LARDE Alain, PERROT  
Alain, BILLON Pierre, BERTHOLLIER Christian, LOMBARD  
Daniel, ARGOUD Yves.

**OBJET :** EPFL / CHAMPAGNEUX-TIES I : AVENANT FINANCIER N°1

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU la convention d'intervention et de portage du 08 avril 2021,

CONSIDERANT QUE la convention d'intervention et de portage précise que « un avenant détaillant le capital stocké et les annuités sera réalisé dans les cas suivants : date de 1<sup>ère</sup> acquisition, rétrocession partielle, remboursement anticipé volontaire, travaux immobilisés et extension du périmètre [...]. Dans l'hypothèse où l'opération nécessite plusieurs acquisitions, à chaque échéance annuelle » ;

**MONSIEUR LE PRESIDENT :**

EXPOSE qu'à la suite de la réalisation de travaux immobilisés pour 501 328,11€ HT, il y a lieu de modifier le paiement du capital stocké comme suit :

Date d'éligibilité	Annuités sur capital stocké	
	En %	En montant
14/12/2022	12,50%	79 090,34€
14/12/2023	12,50%	79 090,34€

14/12/2024	12,50%	79 090,34€
14/12/2025	12,50%	79 090,34€
14/12/2026	12,50%	79 090,34€
14/12/2027	12,50%	79 090,34€
14/12/2028	12,50%	79 090,34€
14/12/2029	Le solde dans l'acte de rétrocession.	

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
Par 28 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention**

- **APPROUVE** le contenu du projet d'avenant financier n°1 à la convention de portage relative au projet 19-447 – Champagneux TIES ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant financier n°1 à la convention de portage relative au projet 19-447 – Champagneux TIES et tout autre document nécessaire à son exécution ;

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 10/02/2023,

**LE PRESIDENT,**

**Paul REGALLET**

